



Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

DELIBERATION N° 24/2016
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ETRANGER
Séance du 22 novembre 2016

Budget initial – 2017

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2017 de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger selon les tableaux de vote en annexe :

- Tableau 1 - autorisations d'emplois
- Tableau 2 - autorisations budgétaires
- Tableau 4 - équilibre financier
- Tableau 6 - situation patrimoniale

Nombre de votants : 28 Pour : 16 Contre : 6 Abstention : 6

Fait à Paris, le 22 novembre 2016

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE

Anne-Marie DESCÔTES